



Formation des forces de sécurité en Île-de-France à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violences conjugales

Appel à projet

Date limite de dépôt des projets : 9 avril 2021 à 23h59

Table des matières

1. Contexte et présentation du projet	3
2. Cadre de l'appel à projet	5
a. Caractéristiques des projets	5
b. Engagement des associations.....	5
c. Calendrier du projet	6
d. Suivi du projet.....	6
3. Règlement de l'appel à projet.....	7
a. Calendrier de l'appel à projet.....	7
b. Contenu de la réponse à l'appel à projet	7
c. Contact.....	7
Annexe – Dossier de candidature	8

1. Contexte et présentation du projet

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui regroupe à ce jour 230 membres : 134 associations, 17 syndicats et 79 collectivités locales. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien.

Malgré l'ampleur des violences conjugales, qui concernent 213 000 femmes en 2019, elles sont encore peu signalées aux autorités : moins d'une femme sur 5 dépose plainte pour ces faits.¹ Ces chiffres évoluent cependant depuis 2018 : on observe une progression de 14% des plaintes pour violences conjugales enregistrées en 2019, et de 9% en 2020 et ce malgré le contexte de confinement.² On peut constater que parmi les plaintes enregistrées par les forces de sécurité, certaines formes de violences conjugales sont sous déclarées : c'est le cas notamment des violences sexuelles qui représentent 3% des plaintes pour violences conjugales en 2019.³

Ce taux de plainte encore bas montre cependant encore toute la difficulté pour les victimes de dénoncer spécifiquement ces faits qui touchent à l'intime, sont humiliants et dont la dénonciation expose à un risque de représailles. Or, les conditions dans lesquelles les femmes victimes sont accueillies (quand elles poussent la porte d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie ou quand les forces de sécurité poussent la porte de chez elles) tout au long de cette procédure sont déterminantes pour leur protection et leur parcours judiciaire. Deux enjeux liés justifient une attention particulière des forces de sécurité sur ces cas :

- Le recueil de la parole des victimes est particulièrement difficile du fait même de la nature des violences (qui mettent en jeu l'intimité, qui peuvent générer des traumatismes, et qui peuvent être associées à un fort sentiment de honte ...), ce qui nécessite une posture adaptée.
- La prise en compte du danger (risques de réitération des faits, voire de représailles car le dépôt de plainte expose les femmes encore plus au danger) qui doit être associée à des mesures de protection.

Le Centre Hubertine Auclert a piloté, en 2018-2019, un diagnostic collaboratif dans trois commissariats de police d'Île-de-France, à la demande de la Préfecture de police d'Île-de-France, sur les conditions d'accueil et d'audition de femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles. Dans ce cadre, des recommandations ont été formulées et plusieurs outils ont été créés et mis à disposition afin de faciliter l'évaluation du danger lors d'une audition et lors d'une intervention à domicile par les services de police.⁴ L'une des recommandations était le renforcement de la formation des services de police à la prise en compte de la spécificité et de la dangerosité des situations de violences conjugales en particulier : partant du constat que seuls les services d'enquête spécialisés ont le plus souvent accès à des formations continues en Île-de-France, il était recommandé de prévoir des formations adaptées aux contraintes des forces de sécurité sur site ou localement, afin de permettre à l'ensemble des services, de jour et de nuit, de pouvoir être formés. Dans cette continuité, la Région Île-de-France a

¹ Données de l'enquête CVS 2012-2019 (Insee, SSMI, ONDRP), in Lettre n°16 de l'Observatoire nationale des violences faites aux femmes, novembre 2020.

² Données publiées par le Ministère de l'Intérieur (SSMI) : *Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie* - Interstats Analyse n°32, janvier 2021.

³ Données 2019 du Ministère de l'Intérieur, publiées dans la Lettre de l'Observatoire National des violences faites aux femmes numéro 16, Novembre 2020.

⁴ Voir le compte rendu de la rencontre organisée par le Centre Hubertine Auclert en novembre 2020 « Comment améliorer les conditions du dépôt de plainte pour les victimes de violences conjugales et/ou sexuelles » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/retour-sur-la-rencontre-comment-ameliorer-les-conditions-du-depot-de-plainte-pour-les-femmes>

voté un budget spécifique en novembre 2020 pour que soient formées, sur tout le territoire francilien, les forces de sécurité qui interviennent dans ces situations de violences conjugales. Ce projet a pour objectifs de :

- Former localement les forces de sécurité (police, gendarmerie, police municipale) en Île-de-France sur l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et l'évaluation du danger,
- Proposer une offre de formation spécifique aux violences conjugales (violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, cyberviolences...) et cohérente à l'échelle du territoire francilien,
- Renforcer/appuyer les associations franciliennes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans cette activité de formation.

Le Centre Hubertine Auclert coordonne ce projet de formation, en articulation avec les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales en Île -de-France, et est garant de la qualité et de la cohérence des sessions de formation proposées. Le Centre Hubertine Auclert s'inscrit dans une approche des violences faites aux femmes qui vise la transformation des relations entre les femmes et les hommes pour atteindre l'égalité.

Dans le cadre de la préfiguration de ce projet, un module pilote de formation d'une journée a été conçu par le Centre Hubertine Auclert avec l'association *Du Côté des Femmes*, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. En plus d'un cadrage conceptuel et pratique sur les spécificités des violences conjugales dans le continuum des violences faites aux femmes à partir du film « *Fred et Marie* », ce module comprend des exercices pratiques concernant l'accueil, l'audition et l'intervention à domicile. Le Centre Hubertine Auclert va également concevoir, dans un second temps, un module de référence adapté pour la police municipale, ainsi que pour les services de nuit. Ces modules pourront servir de base pour les formations animées par les associations spécialisées répondant à cet appel à projet.

Le Centre Hubertine Auclert coordonne l'évaluation de ces formations, sur la base d'un questionnaire commun remis à l'issue de chaque formation aux stagiaires, et l'envoi d'un questionnaire « à froid » pour une partie des formations.

Le Centre Hubertine Auclert propose cet appel à projet aux associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Pour répondre à l'enjeu de qualité et de cohérence du projet régional, le Centre Hubertine Auclert portera une attention particulière à l'expérience et l'approche des associations notamment leur capacité à articuler les enjeux d'inégalités femmes-hommes avec ceux de la lutte contre les violences faites aux femmes.

2. Cadre de l'appel à projet

a. Caractéristiques des projets

Sont éligibles les projets de formation d'une journée minimum qui proposent un contenu permettant à la fois de décrypter les spécificités des violences conjugales (violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, cyberviolences...) dans une perspective qui permet d'articuler les enjeux d'inégalités femmes-hommes avec ceux de la lutte contre les violences faites aux femmes, rappeler le cadre de la loi mais aussi proposer des exercices pratiques adaptés aux prérogatives des forces de sécurité : accueil, audition et interventions à domicile.

Les projets de formation devront être organisés localement : soit idéalement au sein même d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie, soit à proximité afin de faciliter la participation de plusieurs personnels d'un même commissariat / brigade de gendarmerie.

Les projets de formation devront prendre en compte un public varié, à la fois les services d'enquête spécialisés mais aussi les services en première ligne dans l'accueil, la prise de plainte et les interventions à domiciles (de jour et de nuit).

Les frais relatifs à la conception des modules (y compris les temps d'échanges avec les commissariats et brigades de gendarmerie) peuvent être inclus dans le budget.

Les projets de formation devront préciser le nom du ou des commissariats ou brigades de gendarmerie dans lesquelles les formations pourront être organisées : il est attendu qu'un premier contact ait été établi, afin d'assurer la faisabilité du projet.

Les formations seront organisées entre mai et décembre 2021, idéalement en présentiel en fonction du contexte sanitaire et dans le respect des mesures barrières.

Le Centre Hubertine Auclert sera particulièrement attentif à ce que la couverture du territoire francilien proposée par l'ensemble des projets soit la plus équilibrée possible.

Les projets peuvent être portés en partenariat par plusieurs associations d'un même territoire.

Les projets de formation portés par des associations spécialisées accompagnant localement des femmes victimes de violences conjugales et ayant une première expérience des formations seront privilégiés. Une attention particulière sera donc portée à la connaissance du réseau local d'acteurs et actrices impliqués dans la protection des femmes victimes de violences conjugales.

b. Engagement des associations

Les associations retenues dans le cadre de cet appel projet prennent part au projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violences conjugales.

Dans le cadre du projet régional, les associations dont les projets sont retenus s'engagent à :

- Participer à une session collaborative animée par le Centre Hubertine Auclert : présentation des modules pilotes conçus par le Centre Hubertine Auclert en partenariat avec l'association *Du Côté des Femmes* et échanges de pratiques entre associations,

- Participer à des ateliers d'échange de pratiques, pendant la réalisation du projet et en aval, pendant sa période d'évaluation et de capitalisation.

c. Calendrier du projet

Calendrier prévisionnel:

- 21 mai 2021 : session collaborative d'appropriation des outils et échanges de pratiques,
- Mai 2021 : démarrage des formations,
- 31 décembre 2021 : fin des formations,
- Janvier – Mars 2022 : évaluation et capitalisation du projet régional.

d. Suivi du projet

Le Centre Hubertine Auclert est en charge de la coordination, du suivi, de l'évaluation, de la cohérence et de la qualité du projet régional.

Il pilotera les ateliers d'échanges de pratiques et l'évaluation du projet.

Les associations s'engagent à transmettre au Centre Hubertine Auclert les éléments administratifs nécessaires au suivi, notamment :

- Listes d'émargement,
- Listes nominatives des participants et participantes (nom, prénom, fonction, mail),
- Questionnaires d'évaluation complétés,

3. Règlement de l'appel à projet

a. Calendrier de l'appel à projet

- Lancement de l'appel à projet et du règlement : vendredi 12 mars 2021
- Réception des réponses à l'appel à projet : du 12 mars au 9 avril 2021
- Etude et sélection des projets par le Bureau du Centre Hubertine Auclert : avril 2021
- Réponses aux associations : fin avril, début mai
- Lancement des projets : mai 2021

b. Contenu de la réponse à l'appel à projet

La réponse à l'appel à projet doit contenir :

- La réponse à l'appel à projet complétée (voir Annexe),
- Les CV des formatrices et formateurs qui animeront les sessions,
- Les éventuelles références de formation de forces de sécurité déjà animées par l'association,
- Les statuts de l'association,
- La présentation des instances de gouvernance de l'association,
- Le RIB de l'association.

c. Contact

Pour toute demande relative à ce projet, votre contact au Centre Hubertine Auclert :

- François Grolier, chargé de formation : francois.grolier@hubertine.fr

Annexe – Dossier de candidature

Projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violences.

Vous pouvez joindre, en annexe, tout document complémentaire qui vous semble enrichir votre réponse.

Présentation de l'association

Présentation de l'association (objet, date, de création et principales actions)

>

L'expérience et l'approche de l'association en matière de formation

>

L'expérience et l'approche de l'association de l'accompagnement des femmes victimes de violences

>

L'expérience dans la formation des forces de sécurité (formats, contextes, durées, dates, bénéficiaires...)

>

Contacts existants avec des brigades de gendarmerie ou commissariats de police (liste)

>

Description du projet de formation

Nombre de sessions de formation

Type (gendarmerie, police...)	Localisation	Nombre de bénéficiaires	Profils des bénéficiaires	Nombre de sessions	Durées des sessions

Equipe d'animation des formations (profils des formatrices et formateurs, expérience, posture...)

>

Contenu des sessions de formations (objectifs pédagogiques, objectifs opérationnels, durées, méthodes pédagogiques, contenus détaillés...)

(joindre en annexe, s'ils existent, les scénarios pédagogiques)

>

Evaluation des formations

>

Organisation de la gestion administrative des formations (interlocutrice ou interlocuteur, suivi et organisation des sessions, prises de contacts avec les bénéficiaires...)

>

Calendrier des formations

>

Budget détaillé du projet

(Détaillez les frais par session, selon les publics, durées, éventuels cofinancements... avec les postes financiers afférents)

Dépenses		Produits	
Descriptif	Montant	Descriptif	Montant
Total		Total	